

# Un nouvel avenant Complémentaire santé



# Atos

Cfdt:

GRUPE ATOS

## De nouveaux droits !

### La réforme « 100 % santé »

La réforme «100 % Santé» est inscrite dans la loi de financement de la Sécurité Sociale 2019. Elle implique des modifications obligatoires dans les coûts et les remboursements en optique, audiologie et dentaire.

Pour plus d'informations : [www.cfdt-atos.org](http://www.cfdt-atos.org)

Contact : [cfdt@atos.net](mailto:cfdt@atos.net)

Appli mobile : **CFDT Atos**

Nous suivre : <https://www.linkedin.com/company/CFDT-atos>